

**Extrait du Registre des Délibérations
BUREAU EXECUTIF
Séance du lundi 2 décembre 2024**

Date de la convocation : mardi 26 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 37

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Francis PEES, M. Pascal MORA, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. François BAYROU), M. Jean-Louis CALDERONI (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Claude FERRATO

Secrétaire de séance :

N° 4 Béarn Adour Pyrénées : subvention 2024

Rapporteur : M. Francis PEES

Mesdames, Messieurs

L'association Béarn Adour Pyrénées « nos chemins pour l'Europe » a pour but d'engager, de soutenir et de promouvoir, auprès des pouvoirs publics européens, nationaux, régionaux, départementaux, ainsi que des collectivités territoriales et organismes concernés, toutes les actions susceptibles de favoriser la connaissance, la compréhension et donc l'aide à la décision pour la création et la réalisation d'un réseau moderne d'infrastructures de communication.

L'association compte plus de 300 cotisants dont des particuliers, entreprises, syndicats patronaux et salariés, chambres consulaires et élus.

L'année 2023 a été marquée par l'organisation de rencontres avec les responsables politiques locaux, l'organisation de différents temps d'échange et la conception et diffusion de supports de communication.

Les cotisations de ses membres représentent environ 25 % des recettes de fonctionnement de l'association, soit 10 000 € pour un budget total de 40 700 €.

Les 75 % restant, soit 30 700 €, proviennent de subventions octroyées par différentes personnes publiques : conseil départemental, communautés de communes, chambres consulaires, etc.

L'association sollicite auprès de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024.

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 20 novembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 21 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'attribuer une subvention à l'association Béarn Adour Pyrénées, sous la forme d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € au titre de l'exercice 2024 ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget 2024, chapitre 65, fonction 90, article 6574.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU